

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE DE SORBONNE UNIVERSITE**

**LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE**

- Vu le Code de l'Education ;
- Vu le décret 2010-751 du 5 juillet 2010 relatif à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'état ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du scrutin du 14 mars 2019 concernant l'élection des représentants des personnels au Comité technique de Sorbonne Université ;
- Vu l'arrêté en date du 28 février 2022 portant remplacement et désignation au sein du Comité technique.

**ARRETE :**

**Article 1**

Les représentants de l'administration au Comité technique de Sorbonne Université sont :

Madame Nathalie DRACH-TEMAM, présidente de Sorbonne Université ou son représentant ;  
Monsieur Jean-Christophe ERARD, directeur général des services de Sorbonne Université ou son représentant.

**Article 2**

Sont élus représentants du personnel titulaires au Comité technique de Sorbonne Université :

Madame Marylin CHAMAILLARD : Réunis  
Madame Aurélie DORVAL : Réunis  
Monsieur Laurent INTERTAGLIA : Réunis  
Madame Nathalie GAUDARD : CGT  
Monsieur Antoine BOULANGÉ : CGT  
Madame Luisa RIANCHO : CGT  
Madame Nathalie LIENHARD : SGEN-CFDT  
Madame Amélie CHASTEL : Alliance de l'UNSA et Non syndiqués  
Monsieur Maxence SENLY : SNPTES  
Monsieur Stéphane GANÇARSKI : SUD-Solidaires FP

**Article 3**

Sont élus représentants du personnel suppléants au Comité technique de Sorbonne Université :

Monsieur Arsène MEKINIAN : Réunis  
Madame Claire DELAIN : Réunis  
Monsieur Bertrand HAAN : Réunis  
Madame Olivia BAILLE : CGT  
Madame Béatrice FONTAINE-VOILMY : CGT  
Monsieur David EMANI : CGT  
Monsieur Eric FRISCHMANN : SGEN-CFDT  
Madame Valérie TEISSEYRE : Alliance de l'UNSA et Non syndiqués  
Madame Caroline PARMENTIER : SNPTES  
Madame Hélène PELCZAR : SUD-Solidaires FP

**Article 3**

L'arrêté en date du 17 février 2022 portant composition du Comité technique est abrogé.

**Article 4**

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 28 février 2022

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

